



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2024 A 19H30

Le 2 décembre 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 26 novembre 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOU, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Eléonore MORENO (pouvoir à Alice SEBBAG), Franklin OBIANYOR (pouvoir Nathalie VASSEUR), Patricia BARTOLI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOU), Quentin CHOLLET (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 32
représentés : 7
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclaré la séance ouverte
Monsieur Jacques BOULANGER est élu secrétaire.
Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024

Délibération n°24-109

DGA : Bachir MERGHEM

Service : Petite Enfance

Affaire suivie par Isabelle LEGRELLE

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES AU TITRE DU FONDS D'ACCOMPAGNEMENT PUBLICS ET TERRITOIRES – APPEL A PROJETS 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel à projets de la Caisse d'Allocations familiales (CAF) de l'Essonne au titre du Fonds « Publics et Territoires » pour 2025,

CONSIDERANT que ces aides versées aux collectivités ont pour objectif de soutenir les collectivités dans la mise en œuvre de politiques visant à :

- Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap (Enfance & Jeunesse et Petite Enfance),
- Favoriser le retour à l'emploi (Petite Enfance)
- Maintenir une offre d'accueil au service des familles notamment en finançant les projets de création et de rénovation des bâtiments,
- Donner aux jeunes les moyens de réaliser leurs projets,
- Encourager l'engagement et la participation des enfants et des jeunes,
- Appuyer les démarches innovantes en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

CONSIDERANT la volonté municipale de poursuivre le développement de ses politiques volontaristes en direction de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la parentalité, en renforçant ses actions en faveur de ces populations et en améliorant l'offre d'accueil,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politique Sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville réunie le 19 novembre 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois à répondre à cet appel à projets et à solliciter une subvention pour chaque fiche projet déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne et à percevoir les aides financières correspondantes pour les projets suivants :

En fonctionnement :

- Soutien à la mise en place de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)
- Accueil et prise en charge des enfants handicapés dans les structures de la Petite Enfance
- Création d'un poste de personnel volant supplémentaire pour améliorer le taux d'occupation dans les crèches :
- Ateliers musicaux pour les tout-petits
- Dispositif passerelle entre les crèches et les écoles
- Actions de médiation animale intergénérationnelle entre jeunes enfants et personnes âgées
- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs
- Démocratiser l'accès des enfants aux loisirs éducatifs et accompagner la mise en place du plan mercredi
- Projets du conseil municipal des enfants : découverte de la République
- Soutenir le dispositif Form'Elles pour favoriser l'accès des jeunes filles aux activités sportives et aux associations sportives
- Arrêt sur image :
- Accès aux loisirs sportifs :
- Mise en place d'une soirée des réussites génovéfaines ou Colors Party en décembre 2025

En investissement :

- Rénovation crèche et halte-garderie du Parc
- Création d'une Maison de la parentalité au sein du U de Saint-Hubert
- Création d'un espace pour l'accueil périscolaire de l'école Romain Rolland
- Renouvellement du matériel et du mobilier des accueils de loisirs

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes conventions et tous documents administratifs et financiers y afférents,

DIT que les dépenses et les recettes résultant des présentes seront comptabilisées au Budget Communal.

VOTE

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



ajouté sur le site de la ville le : 6 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20241205-24-109-AI
Date de télétransmission : 05/12/2024
Date de réception préfecture : 05/12/2024